

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 55  
Membres absents : 23  
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024  
Date de transmission : 23/12/2024  
Date de mise en ligne : 24/12/2024

---

**Présents :**

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 26<sup>ème</sup> QUESTION

### Obtention du label « Prescri Mouv » et mise en place d'une offre d'activité physique aquatique adaptée à la Piscine Couverte de Saint Louis Agglomération (DELIBERATION n°2024-217)

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Direction des sports souhaite proposer un projet de développement de l'activité physique à des fins de santé, mené conjointement avec le service santé de Saint-Louis Agglomération et en partenariat avec le pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA).

Pour ce faire, l'obtention préalable du label « Prescri Mouv » est nécessaire. C'est un dispositif régional dont le but est de favoriser la reprise d'une activité physique et sa pérennisation, en facilitant la prescription d'activité physique par la mise à disposition des médecins prescripteurs d'un dispositif structurant et reposant sur un réseau de professionnels qualifiés, et en proposant un accompagnement personnalisé, adapté au profil et aux besoins de chaque personne.

L'état des concertations menées entre la Direction des Sports, le pôle APSA et le service santé a permis au pôle APSA de donner un premier accord de principe de validation visant à l'obtention du label « Prescri Mouv »

L'activité physique adaptée sera proposée à un public allant de l'enfant (+ 10 ans) à l'adulte atteint de certaines pathologies référencées. L'accueil des mineurs de 10 à 18 ans est envisagé au travers du « programme d'éducation thérapeutique pour les jeunes en surpoids et en obésité », proposant une action complète (échanges parents enfants, entretiens individuels avec une équipe pluridisciplinaire, activités d'apprentissage et d'accompagnement du surpoids et de l'obésité) et visant à rendre le patient autonome face à sa maladie et à améliorer sa qualité de vie. Les professionnels de santé en évaluent le besoin avec le patient et orientent sans prescription médicale.

Le contenu de la séance s'articule sur la base d'un circuit training/ fitness/ stretching adapté en musique et respecte les principes de régularité et de progressivité. Il permet d'effectuer un travail de réhabilitation et de réappropriation corporel dans son ensemble.

Les contenus de séance sont individualisés pour chaque participant ou établis selon une logique de besoins. La mixité adulte / mineur durant la pratique est possible. Par conséquent, cette activité est envisagée comme étant spécifiquement réservée aux personnes éligibles et ne répond pas à la logique de traitement de l'activité proposée dans le cadre des cours collectifs aquatiques ordinaires.

La capacité règlementaire d'accueil est portée à 15 personnes maximum par créneau. L'activité est dispensée par un Maître-Nageur Sauveteur disposant des formations et qualifications spécifiques nécessaires.

La tarification proposée est établie sur la base des cours collectifs existants :

1 cours collectif (hors entrée piscine)	10,10 €
1 cours collectif + 1 entrée piscine	13,80 €
Forfait trimestriel cours collectifs (sans entrées piscine)	75,30 €
Forfait trimestriel cours collectifs (avec entrées piscine)	104,50 €

Le coût chargé de l'heure de mise à disposition de l'éducateur Maitre-Nageur pour la séance est de 23,60 €.

Il conviendra d'évaluer la pertinence et la cohérence du dispositif proposé avec les différents acteurs et cela de manière continue visant, le cas échéant, à proposer des créneaux supplémentaires ou éventuellement à diversifier l'offre proposée.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité de l'offre existante et initiée en 2023 par le club des Dauphins de Saint Louis qui propose une activité pour adulte « nagez forme santé » labellisée par la Fédération Française de Natation, orientée vers une pratique de la natation adaptée. Par conséquent les activités ne sont pas concurrentielles tant en termes de créneaux proposés que de finalités poursuivies.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet présenté ci-dessus en vue de l'obtention du Label « Prescri Mouv » ;
- d'approuver les tarifs proposés pour la mise en œuvre de cette activité ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 62 voix pour et 1 abstention, ces propositions.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

